

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 21/12/2023 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Approuvé le : 19/12/2019  
Révision alléguée :  
En cours

Modification n°1 :  
Approuvée le : 21/12/2023

Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETE

**Légende**

**1. Zones et secteurs**

- UA : Zone urbaine - centre ancien
- UAp : Secteur de la zone urbaine - Grandes propriétés arborées (période reconstruction)
- UB : Zone urbaine - bâti pavillonnaire
- UBp : Secteur de la zone urbaine - Grandes propriétés arborées (période contemporaine)
- UC : Zone urbaine sans disposition réglementaire
- UX : Zone urbaine - activités économiques
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole préservé
- Av : Secteur viticole préservé
- N : Zone naturelle
- Nh : Hameau du Camp
- Ng : STECAL

**2. Prescriptions**

- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés	
1	2005/02 - Terrain agricole - Commune de Gueux
2	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
3	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
4	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
5	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
6	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
7	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
8	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
9	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux
10	1005/02 - Vue dominante - Commune de Gueux

**3. Eléments du patrimoine protégés (L151-19 du CU)**

- Constructions
- Murs

**4. Eléments du paysage protégés (L151- 23 du CU)**

- Espaces verts communaux
- Chemins et sentes protégés
- Parcs arborés
- Plantations à créer
- Plans d'eau et mares

**5. Informations**

- Ligne à Grande Vitesse
- Cimetière
- Zone soumise à orientation d'aménagement (document n°3)

